

## Mode d'emploi application

L'application informatique accessible à l'adresse <http://m.aweoc.be/> se dote de nouvelles fonctionnalités vous permettant de :

- 1) Déclarer vos luttes et saillies (pas les inséminations → secrétariat)
- 2) Déclarer la location d'un mâle
- 3) Déclarer vos naissances
- 4) Renseigner un mode d'allaitement ou une adoption

Si vous n'avez pas encore vos codes d'accès pour cette application, contactez le secrétariat pour les avoir. Si vous utilisez l'ancienne application, celle-ci ne sera plus accessible.

### 1 - Déclaration de vos luttes et saillies

Ces fonctionnalités ont été ajoutées à côté de l'onglet « Exploitations », il suffit de cliquer pour accéder au module.



#### a) Encoder la période (lutte) ou la date (saillie)

Date de début

09/10/2018

Date de fin

09/10/2018

#### b) Choix des femelles

Un clic sur les femelles permet de les sélectionner, elles s'affichent alors en vert. Seront accessibles, les femelles présentes dans le troupeau dans toute la période mentionnée au point a) et non présentes dans une autre lutte à cette même période. La colonne « reproducteur » vous permettra de vous assurer que votre animal est en ordre d'expertise pour être mis à la reproduction.

Numéro	N° AWEOC	Nom	Date de naissance
538162 40510			01/03/2014
538162 40516			01/03/2014
538162 40655			10/03/2014
538162 40703			13/03/2014
105717 16114	FR 105717 16114		10/03/2016
105717 16117	FR 105717 16117		10/03/2016
105825 PC 30116	FR 105825 30116		12/03/2013

Un tableau récapitulatif vous précise les femelles sélectionnées :

## Votre sélection de femelles

538162 40655  
105717 16117 - FR 105717 16117

### c) Choix des mâles

Vous pouvez choisir le mâle, le principe est identique à la sélection des femelles. Seront accessibles, les mâles présents ou loués dans le troupeau dans toute la période mentionnée au point a). La colonne « reproducteur » vous permettra de vous assurer que votre animal est en ordre de prélèvement et d'expertise pour être mis à la reproduction.

### d) Enregistrer la lutte ou la saillie

Pour valider votre déclaration, appuyez sur « Ajouter ». Un message d'avertissement vous indiquera si vous avez sélectionné des animaux qui ne sont pas en ordre d'expertise ou de prélèvement.

**Ajouter**

### Bon à savoir

Vous avez la possibilité de consulter vos luttes et saillies encodées via l'onglet « actes de fécondation » se trouvant à côté de l'onglet « inventaire troupeau ».

Inventaire troupeau

Actes de fécondation

Si la naissance relative à la lutte ou la saillie n'a pas encore été déclarée, vous avez la possibilité de supprimer une lutte que vous avez encodée ou de la modifier

**Modifier**

**Supprimer**

## 2 - Déclaration d'une location d'un mâle

Ce nouveau module permet à l'éleveur propriétaire de déclarer la location de son bélier à un autre éleveur. En réalisant cette démarche, il permet à l'éleveur locataire de déclarer sa lutte ultérieurement par papier ou via l'application, sans avoir le besoin de rentrer la déclaration de location du bélier en version papier à l'awé asbl.

Dans l'inventaire troupeau, cliquez sur le mâle que vous louez. Cliquez ensuite sur « Location de mâle » :



a) Identifiez ensuite l'éleveur qui loue votre bélier :

Tapez son nom dans la recherche :

Rechercher :

Sélectionnez l'éleveur parmi les propositions. La ligne correspondant à l'éleveur apparaîtra en vert et ce dernier s'affichera dans l'onglet exploitation.

Afficher  éléments Rechercher :

N° AWEOC	⇕ Nom	⇕ Prénom	⇕ Localité	⇕
2533	LA FINCA - REDING	Edouard	Wezembeek-Oppem	

Affichage de l'élément 1 à 1 sur 1 éléments

Exploitation

LA FINCA - REDING Edouard

b) Indiquez la période de location

## Période de prêt

Début

jj/mm/aaaa

Fin

jj/mm/aaaa

c) Indiquez qui se déplace (bélier ou les brebis)

Lieu du prêt

Le bélier reste dans l'élevage du propriétaire  Le bélier se déplace dans l'élevage de destination

Ajouter

d) Enregistrez en cliquant sur Ajouter

### **3 - Déclaration d'une naissance**

Dans l'inventaire troupeau, cliquez sur la femelle qui a mis bat. Cliquez ensuite sur « Encodage d'une naissance » :

Location de mâle

Encodage d'une naissance

Allaitement et adoption

Compléter ensuite dans l'ordre les informations demandées. L'encodage du nombre de jeunes permet d'encoder les informations relatives au(x) jeune(s) renseigné(s). Le père devra être choisi parmi les

pères probables résultant de votre déclaration de lutte. Il ne sera pas possible de déclarer la naissance d'un agneau sans avoir déclaré la lutte associée.

Date de naissance

09/10/2018

Nombre de jeunes de la portée

Nombre de mort-né

0

Père probable

-

## Agneau 1

Code pays

BE



Boucle

Nom

Sexe

Mâle  Femelle

Robe

Blanche  Noire  Bleue  Roux  Dassenkop  Autre

## Agneau 2

Code pays

BE



Boucle

Nom

Sexe

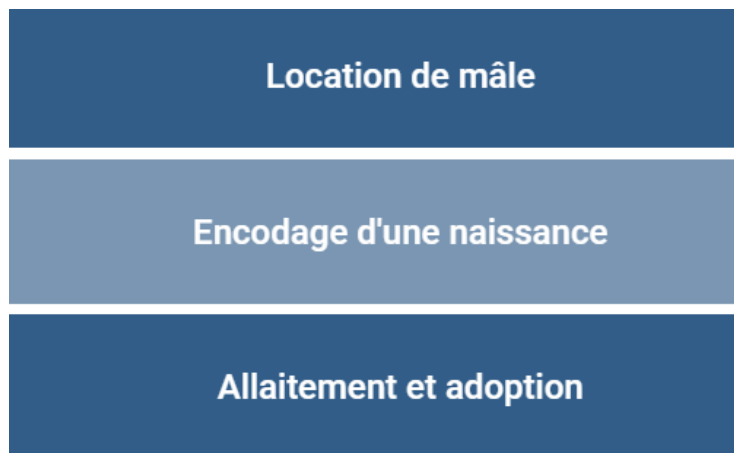
Mâle  Femelle

### Bon à savoir

Une série de message d'alerte vous indiqueront si vous n'êtes pas en accord avec les délais imposés par le règlement d'élevage (délais pour l'encodage d'une lutte ou d'une naissance).

## **4 - Renseigner un mode d'allaitement ou une adoption**

Dans l'inventaire troupeau, cliquez sur l'agneau/chevreau concerné. Cliquez ensuite sur « Allaitement et adoption »



Pour renseigner un mode d'allaitement, il suffit de cocher un mode. Par défaut la date d'adoption est la date de naissance et la mère nourricière est la mère biologique.

Pour renseigner une adoption, il faut modifier la mère nourricière par la mère qui adopte le jeune et modifier la date si l'adoption n'a pas lieu le jour de la naissance.

Appuyer sur « Ajouter » pour enregistrer.

## Allaitement et adoption

### Date de l'adoption

28/02/2018

### Mode d'allaitement

naturel  naturel + biberon  biberon

### Mère nourricière

FR 140422 20149 - FR 140422 RH 20149

**Ajouter**